

Règlement du

« Concours - Enquête Clients IZIVIA ACCESS »

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR DU CONCOURS

IZIVIA - ci-après la « Société Organisatrice » - société par actions simplifiée au capital de 9 458 656,00 euros, dont le siège social est situé au 10 AV DE L'ARCHE 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 419 070 180 RCS Nanterre, organise du 20/06/2025 au 04/07/2025 un concours, gratuit sans obligation d'achat intitulé "Concours Enquête clients IZIVIA ACCESS " - ci- après le "Concours" -, via les réponses apportées à l'enquête sur les usages des clients IZIVIA ACCESS en matière de recharge électrique, envoyée par e-mail et administrée via un formulaire Microsoft Forms – ci-après « l'enquête ».

ARTICLE 2 – DUREE DU CONCOURS

Le Concours se déroulera du 20/06/2025 à 15h au 04/07/2025 à 17h00.

La Société Organisatrice IZIVIA se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Concours en cas de force majeure ou si des circonstances extérieures à celle-ci l'exigent sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé ou que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le Concours est ouvert aux personnes physiques, majeures (18 ans et plus) résidant en France Métropolitaine, en France Outre-mer, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice IZIVIA et des membres des entreprises participant directement ou indirectement à la réalisation du Concours.

La participation au Concours est limitée à une participation par personne (même identifiant sur la plateforme d'enquête Microsoft Forms). Un participant ne peut jouer qu'une seule fois.

Toute participation au Concours par une personne ne remplissant pas les conditions requises sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Pour participer au Concours, le participant doit répondre aux conditions suivantes :

- 1) Avoir un compte IZIVIA Access

- 2) Être destinataire en son nom propre du lien d'enquête qui sera transmis par e-mail.
- 3) Se rendre sur l'espace de collecte des réponses de l'enquête à réception de l'e-mail d'invitation, et remplir l'intégralité de l'enquête jusqu'à validation finale de ses réponses.
- 4) S'engager à lire les questions dans leur intégralité et à y répondre en son nom et en toute sincérité, dans un temps réaliste (4 minutes minimum) permettant cette lecture et réponse sincère.

La participation ne sera prise en compte qu'une fois les différentes conditions ci-dessus remplies.

Tout défaut de renseignement ou tout renseignement erroné du participant entraînera la nullité de sa participation au Concours.

ARTICLE 5 : DOTATIONS (LOTS)

Les lots du Concours sont 15 bons de recharge d'une valeur de 20 € qui seront crédité le Pass IZIVIA ACCESS détenu par le gagnant, utilisable aux conditions habituelles de l'offre IZIVIA Access souscrite par le client. Ces bons seront communiqués aux gagnants sous forme de CODE à renseigner lors du paiement de leur recharge.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent donc être cédés à une autre personne. Ils ne peuvent non plus faire l'objet d'une contrepartie financière, d'échange, de reprise ou de remplacement, pour quelques raisons que ce soit.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice IZIVIA se réserve le droit de remplacer les lots indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par tout autre lot identique ou similaire d'une valeur égale ou supérieure ; dans ce cas le gagnant ne pourra prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit autre que les lots nouvellement déterminés.

ARTICLE 6 - DETERMINATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

Le tirage au sort du bulletin gagnant sera fait par un agent de depotjeux . Le résultat de ce tirage au sort sera déposé auprès d'un huissier de justice.

Les 15 gagnants du concours seront sélectionnés pour les lots. Chaque gagnant sera individuellement informé par un e-mail de la société IZIVIA, et recevra un CODE d'une valeur de 20 euros utilisable au paiement de ses recharges. Le crédit de 20 euros est utilisable jusqu'à épuisement. Les gagnants seront désignés à la clôture du Concours concours, à la date du 04/07/2025 à 17h00.

Ils seront informés de leur gain par un courrier électronique, envoyé à l'adresse email renseignée sur leur compte utilisateur IZIVIA ACCESS, suite au tirage au sort.

Après l'épuisement du crédit de 20 euros, le gagnant peut faire le choix de garder son compte client ou de supprimer son compte client. Pour supprimer son compte client, le gagnant doit se rendre sur le compte client izivia et appuyer sur le bouton "Vous souhaitez définitivement fermer votre compte". Après suppression de son compte client, il garde son Pass IZIVIA, qui

est désactivé automatiquement quand le compte n'existe plus. Il ne doit pas le renvoyer à IZIVIA.

La Société Organisatrice IZIVIA ne pourra être tenue responsable si l'adresse e-mail des gagnants n'est pas valide, ne fonctionne pas, si la boîte de réception desdits gagnants est pleine et empêche la réception de l'e-mail les informant qu'ils ont gagné un des lots décrits à l'article 5 du présent règlement. Il conviendra à chaque participant de vérifier la véracité des informations saisies (et notamment l'adresse e-mail) avant toute participation.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

ARTICLE 7 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

IZIVIA est responsable de traitement des données à caractère personnel collectées auprès des gagnants dans le cadre de leur participation au Concours.

Les données personnelles traitées dans le cadre du Concours sont les informations suivantes : adresse email, nom et prénom.

Ces données seront traitées par IZIVIA dans le cadre du Concours pour les finalités suivantes à l'exclusion de toute autre utilisation :

(1) aux fins d'organisation du Concours et plus particulièrement afin de désigner les gagnants, remettre les dotations et créer l'espace client IZIVIA ;

Ces données sont destinées à la Société Organisatrice IZIVIA.

Les données à caractère personnel des gagnants seront conservées 6 mois après la fin du Concours. IZIVIA ne récupère pas les données à caractère personnel des perdants du Concours.

En conformité avec le règlement n°2016/670, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression portant sur les données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données.

Ces droits peuvent être exercés directement sur simple demande écrite adressée par mail à l'adresse suivante : IZIVIA, Immeuble "Le Colisée" – La Défense – 8 avenue de l'Arche – 92419 Courbevoie Cedex.

La demande devra être accompagnée de toute information ou document permettant l'identification certaine du demandeur.

En cas de difficultés, les Participants au Concours pourront exercer leurs droits directement auprès du délégué à la protection des données de la Société Organisatrice sur simple demande écrite adressée par mail à l'adresse suivante : service.client@izivia.com.

ou par courrier : IZIVIA, Immeuble "Le Colisée" – La Défense – 8 avenue de l'Arche – 92419 Courbevoie Cedex.

Les gagnants disposent du droit de suppression de leurs données personnelles.

Si le demandeur estime que ses droits sur ses données ne sont pas respectés, il pourra adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Les Participants sont toutefois informés que le traitement des données à caractère personnel susmentionnées est obligatoire pour participer au Concours. Ainsi, les Participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Concours seront réputés renoncer à leur participation.

ARTICLE 8 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Concours et les éléments le composant sont la propriété de IZIVIA ou font l'objet d'un droit d'utilisation ou d'exploitation au profit de IZIVIA.

La plateforme d'enquête est la propriété de Microsoft.

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie de ces éléments sont strictement interdites.

Les marques et logos figurant sur le Concours sont des marques déposées. Toute reproduction non autorisée est également interdite.

ARTICLE 9 - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au présent Concours est gratuite.

Les frais de communication engagés pour participer au Concours seront remboursés, sur simple demande écrite adressée à : IZIVIA, Immeuble "Le Colisée" – La Défense – 8 avenue de l'Arche – 92419 Courbevoie Cedex.

La participation se fait par connexion sur le site d'enquête et la durée de connexion nécessaire est de 4 minutes minimum, le montant remboursé est de sera calculé sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion nécessaire de 4 minutes pour participer et enregistrer sa participation soit 2 € TTC par participation enregistrée.

Le participant devra indiquer, dans sa demande de remboursement, le jour exact de sa connexion ainsi que l'adresse e-mail qui a été enregistrée à l'issue du Concours.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Concours s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage d'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter à Internet et de participer au Concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Pour toute demande de remboursement, le participant devra adresser un RIB ou un RIP à la Société Organisatrice.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés et selon les conditions énoncées dans le Règlement. Elle ne saurait, ainsi que ses prestataires, être tenue pour responsables des éventuels incidents survenant à l'occasion de l'utilisation des lots, postérieurement à leur remise aux gagnants

La Société Organisatrice IZIVIA ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant le caractère de force majeure ou de fortuit indépendant de sa volonté privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Concours et/ou les gagnants du bénéfice de leur Lot.

La participation par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet.

Aussi, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de tout dysfonctionnement du réseau Internet, des serveurs du Concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique empêchant le bon déroulement du Concours. En cas de dysfonctionnement technique du Concours, la Société Organisatrice se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler la session de Concours au cours de laquelle ledit dysfonctionnement aura eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

De même, la responsabilité de la Société Organisatrice IZIVIA ne saurait être engagée dans l'hypothèse où l'accès aux sites Internet renvoyant au site de participation au Concours ou à ce site lui-même et/ou la consultation de ces sites s'avérerait difficile voire impossible pour les participants.

La Société Organisatrice IZIVIA ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée des serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Concours

- d'une défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement de tout logiciel
- de toute défaillance technique et matérielle ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Concours.

ARTICLE 11 - ACCEPTATION DU CONCOURS – DEPOT

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement et de son application loyale et de bonne foi par les participants.

Toute difficulté quant à l'application du règlement fera l'objet d'une interprétation souveraine de la Société Organisatrice.

Le présent règlement peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier simple adressé à: service.client@izivia.com. Le coût de cet envoi sera remboursé sur la base du tarif lent en vigueur (un remboursement par personne).

La Société Organisatrice IZIVIA se réserve le droit de modifier le présent règlement. Toute modification fera l'objet d'un avenant déposé auprès de l'huissier précité et fera l'objet d'une annonce sur le site internet : www.izivia.com.

ARTICLE 12 - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au droit français.

La Société Organisatrice IZIVIA est seule compétente pour l'interprétation, la mise en œuvre ou l'exécution du présent règlement ;

Les participants et la Société Organisatrice IZIVIA s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de ce règlement. En cas d'impossibilité d'arriver à un arrangement, les Parties pourront saisir les juridictions françaises compétentes.

ARTICLE 13 -DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 Rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes



ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 Rue Jean Jaurès- 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaires du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.